

Enfin
un **13^e**
mois ...

**mais pas
pour toi !**

PPCR : le ralentissement généralisé des carrières

La suppression des réductions d'ancienneté

- PPCR s'associe à la [fin des réductions d'ancienneté](#).
- Soit un allongement de :
 - + 2ans 3mois** → au 1^{er} niveau
 - + 2ans** → au 2^e niveau
- Le ralentissement de carrière généré n'est en aucun cas compensé par les maigres revalorisations indiciaires prévues.



La fausse promesse du déroulement de carrière sur deux grades

- Les signataires et [promoteurs de PPCR avaient cru entendre la promesse](#) que, désormais, chaque agent pourrait changer de grade et finir sa carrière au moins dans un grade supérieur à celui de son recrutement ... Il n'en sera rien !
- Pour les ITPE, des dispositifs existent ... depuis de nombreuses années et uniquement grâce aux combats du SNITPECT-FO : principalat long, principalat normal ou IRGS, tout ITPE dispose d'un accès au 2^e grade adapté à son projet professionnel.



**Avec le SNI,
Réagis à cette ignominie !**